

Q. Quel charbon vous aviez commandé?—R. J'ai commandé un approvisionnement de charbon suffisant pour faire fonctionner notre flotte jusqu'au règlement de la grève, ou jusqu'à l'installation d'huile dans nos différentes unités.

Cette adhésion de M. Nelson au contrat conclu avec la *Kirk and Co.* a certainement fait perdre une somme considérable au gouvernement du Canada. M. Nelson s'est conformé à ce contrat, bien qu'il eut reçu de la *Victoria Fuel Company* une lettre lui offrant du charbon au prix de \$5.25 la tonne. Et même après le règlement de la grève, et après que l'entrepreneur Kingham eut pu lui fournir le charbon au prix stipulé dans son contrat, il a assumé l'attitude que l'arrangement qu'il avait conclu avec le *Kirk and Co.*, dans les premiers jours de la grève, l'obligeait à continuer à acheter de cette compagnie-là.

A mon avis, la *Kirk and Co.* a manifesté un manque de confiance et d'honnêteté commerciales. Ses livres ont révélé qu'elle réalisait un profit, qui, de son propre aveu, était trop considérable. Elle a payé à Price pour ces commandes du gouvernement le double de la commission ordinaire et elle s'est efforcée de cacher la transaction en faisant les chèques, pour cette commission, payables à un membre de sa firme, qui en touchait le montant et remettait l'argent à Price. Il est impossible de lire les témoignages et de ne pas en arriver à la conclusion que cette compagnie savait parfaitement bien que Nelson déshonorait l'emploi qu'il occupait, et qu'elle profitait, en connaissance de cause, de ses méfaits.

L'incident suivant prouve clairement que la *Kirk and Co.* a délibérément essayé d'induire Nelson en erreur au sujet du prix régulier du charbon: Le 20 novembre 1913, M. Nelson a écrit à cette compagnie une lettre dans laquelle il se plaignait que le prix de \$7.50 la tonne était trop élevé, et dans laquelle il lui demandait si elle ne pouvait pas exiger un prix moins élevé. Le 2 novembre, la compagnie a répondu qu'elle ne pouvait demander un meilleur prix que celui déjà exigé, "car, même à ce prix-là nous n'obtenons pas autant que nous le devrions." Le 25, M. Nelson a répondu qu'il ne pouvait plus acheter de charbon de cette compagnie à raison de \$7.50 la tonne, car le ministère attirait son attention sur l'écart dans le prix de son charbon et celui de l'autre charbon de la même houillère. Le 11 décembre, la *Kirk and Co.* a écrit à Nelson la lettre suivante: "A force de presser sans cesse les houillères de Jingle Pot de diminuer le prix de leur charbon de manière à rivaliser avec les autres houillères, nous sommes très heureux de vous apprendre que nous avons obtenu la diminution voulue, et nous sommes aujourd'hui en mesure de vous soumettre les prix suivants pour le charbon Jingle Pot, \$6.75 la tonne." On remarquera que cela représente une diminution de 75 cents la tonne. M. Kirk, le secrétaire-trésorier de la *Kirk and Co.*, m'a avoué que la compagnie n'avait pas alors obtenu de réduction, et que cette affirmation était fausse. On se rendra par suite compte que la *Kirk and Co.* était parfaitement prête à vendre au prix de \$6.75 la tonne, au lieu de \$7.50 la tonne. Dans sa réponse à cette lettre, le 12 décembre, Nelson a appris à la *Kirk and Co.* que son prix était trop élevé, et que, dans les circonstances, il ne pourrait lui accorder d'autre commande.

Le 18 mars 1914, vers la clôture de l'exercice, la *Kirk and Co.* a écrit à M. Nelson une lettre faisant part qu'elle était "maintenant en mesure de lui fournir du charbon de Jingle Pot au même prix que celui qu'elle payait actuellement." Le secrétaire-trésorier de la *Kirk and Co.* a avoué avoir alors obtenu une diminution de 40 cents la tonne de la part de la houillère. La *Kirk and Co.* offrait donc d'effectuer une diminution de \$1.50 dans le prix de son charbon, parce qu'elle payait 40 cents de moins à la houillère. La chose a été pour moi une révélation dans les méthodes commerciales.

Outre la mention erronée du prix de charbon, elle n'a pas hésité à mal instruire M. Nelson de l'espèce de charbon qu'elle fournissait. Lorsque M. Nelson a demandé par écrit ce renseignement à cette compagnie, elle a répondu que tout le charbon fourni en faibles quantités sur son quai était du charbon canadien, tandis que les témoignages ont révélé que le charbon fourni après le règlement de la grève, vers la fin de septembre, était du charbon de Seattle. De plus, la compagnie a affirmé que deux des six chargements de chalands de charbon fournis était du charbon canadien, tandis qu'un seul de ces chargements de chalands était du charbon canadien.